

Séance du 21 septembre 2023
Délibération n°2023-40

L'an deux mille vingt trois, le 21 septembre, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents :

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 14 septembre 2023.

Objet : Subvention BEAULAVI.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la subvention annuelle pour BEAU LA VI, l'association qui s'occupe du portage de repas à domicile.

Il est souligné que l'équilibre financier de l'association est précaire. Il s'agit d'un service apporté à la population épaulé par les collectivités mais qui doit perdurer tout en recherchant de nouvelles ressources.

A l'unanimité une subvention de 2 750 € est votée pour l'année 2023.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 13 OCT. 2023
et publication le 13 OCT. 2023